DLP 21-12-82085875

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°12
10 Juin 1981

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 96 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER - Ne poursuivre la protection en dessous de 5-600 mètres d'altitude que dans les vergers où la maladie est présente .En cas de pluies, des repiquages sont possibles dans les vergers en cours de croissance .

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES - En situations précoce et moyenne, l'importance du vol diminue. Ne traiter que les vergers habituellement atteints et portant une faible récolte .

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - La protection des fruits (date et moyens) sera précisée dans un prochain Bulletin Technique .Des attaques sur pousses sont encore possibles .

CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER - Sur variétés sensibles, il est conseillé d'appliquer un traitement dès la récolte des fruits terminée .

OIDIUM - Maintenir la protection des espèces et variétés sensibles .Attention aux dosages par température élevée.

ACARIENS - Surveiller la présence éventuelle des acariens .Intervenir en cas de pullulation si l'on observe, en moyenne, 4 à 5 formes mobiles par feuille (sur 100 feuilles) ou plus de 60 % des feuilles habitées par des acariens .

V I G N E

MILDIOU - Depuis notre dernier Bulletin Technique de nouveaux foyers primaires ont été découverts à Cogolin, Le Beausset (Var), Mazan, La-Tour-d'Aigues, Villedieu (Vaucluse), St-Marcel-d'Ardèche, St-Remèze (Ardèche), Ajaccio (Corse du Sud). Ces foyers étaient limités à une ou quelques feuilles seulement, sauf à Ajaccio où de nombreux repiquages ont été relevés .

Dans la zone Nord du Var aucune tache n'a pu encore être découverte.

On peut donc dire que dans la majeure partie de notre région la pression du Mildiou est très faible .

En conséquence, dans la plupart des zones, on renouvellera la protection 3 semaines après le premier traitement quelle que soit la matière active utilisée .

En Corse du Sud, région d'Ajaccio, l'utilisation de produits systémiques ou pénétrants à action curative est recommandée - il est à remarquer que pour bénéficier pleinement des propriétés du phoséthyl Al (Mikal ou Rhodax) il est nécessaire de ne pas changer de produit en cours de saison . Pour les autres matières actives, il n'y a pas de restriction -

Dans le Nord du Var bien que la pression du Mildiou soit nulle, il sera prudent d'effectuer un traitement à base de fongicide classique très rémanent à la nouaison pour éviter les développements parfois explosifs à l'occasion des orages d'été .

BLACK-ROT - Des foyers ont été découverts à Lablachère et à Bourg-St-Andéol .Les taches de Bourg-St-Andéol confirment l'implantation d'un nouveau foyer en Ardèche en 1980 . Les viticulteurs de cette zone sont invités à nous faire connaître toute tache suspecte sur feuille : tache ronde de 1 cm environ de diamètre, nécrosée, et présentant de petites ponctuations noires .

Dans la zone Black-Rot, il est nécessaire de renouveler les traitements à l'aide de produits homologués à la fois sur Mildiou et sur Black-Rot (dose en grammes de M.A./hl) : Captafol 180, captane 175, cuivre 500, dichlofluanide 250, folpel 175, mancozèbe 280, propinèbe 280, zinèbe 250 ,manèbe 280 .

Imprimerie de la Station "Provence Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant J. Thiault CPPAP N° 478 AD

Dans le cas où on utilise contre le Mildiou un fongicide pénétrant ou systémique non homologué pour le Black-Rot, enrichir la bouillie de la quantité suffisante de fongicide homologué pour le Black-Rot .

OIDIUM - Sur Carignan le champignon progresse sur grappes dans les vignes mal protégées .

Il est indispensable d'effectuer sur tous cépages un traitement à la floraison de préférence sous forme d'un soufre poudrage ou à l'aide de soufre mouillable .

On peut encore effectuer un dernier traitement avec les fongicides systémiques, mais ceux-ci seront abandonnés au profit du soufre poudrage ou mouillable après la nouaison dans le cas où on ne possède pas de pulseur visant directement les grappes (équipement Botrytis).

BOTRYTIS - La lutte classique contre le Botrytis nécessite 4 interventions aux stades suivants :

chute des capuchons floraux,
fermeture des grappes,
début de véraison,
3 semaines avant récolte .

Toutefois, un à trois traitements peuvent être évités si les conditions climatiques sont défavorables au Botrytis; le traitement de début véraison paraissant indispensable .

Actuellement le traitement de chute des capuchons floraux peut être évité dans la majeure partie de notre région .Il sera probablement nécessaire en Ardèche, dans le Var et en Corse là où des taches sur feuilles ont été observées .Nous pourrons donner des informations plus précises dans un prochain Bulletin Technique pour les zones les plus tardives .

On utilisera une des matières actives suivantes classées par ordre d'efficacité décroissante dans le Midi : procymidone (Sumisclex), vinchlozoline (Ronilan), méthylthiophanate (Pelt 44), iprodione (Rovral), bénomyl (Benlate), carbendazime + folpel (Artou, Quinaris), dichlofluanide (Euparène) .

TORDEUSES DE LA GRAPPE - Des attaques proches du seuil de 200 glomérules pour 100 grappes sont observées en zones très précoces et habituellement très infestées .

Il appartenait aux viticulteurs, comme cela a été répété dans nos Bulletins Techniques, de déterminer eux-mêmes l'opportunité du traitement de première génération, ce traitement n'étant pas obligatoire .

Par contre, en deuxième génération, nous fixerons les différentes dates d'intervention en préventif .Ce traitement est obligatoire le plus souvent .

En zones tardives, il est encore nécessaire de surveiller le développement de la première génération pour intervenir si nécessaire .

SPECIAL CORSE

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE - En Casinca et Marana une intervention sera nécessaire vers le 15 Juin en utilisant une des matières actives suivantes : azinphos (nombreuses spécialités) : 40 g. M.A./hl, formothion (Anthio fort) : 50 g M.A./hl, méthidathion (Ultracide) : 30 g. M.A./hl, méthomyl (Lannate) : 37 g.M.A./hl, oxydéméton méthyl (Méta Systémox, Anthonox) : 25 g. M.A./hl, parathion (nombreuses spécialités) 30 g. M.A./hl, phosalone (Azofène, Zolone) : 60 g. M.A./hl, vamidothion (Kilval, Sépaphid) : 60 g. M.A./hl .

Les matières actives soulignées sont également valables contre les Tordeuses de la grappe .

ALEURODES SUR AGRUMES - Les adultes sont observés actuellement .Une intervention sera nécessaire à la fin du mois de Juin avec méthidathion (Ultracide) : 30 g. M.A./hl ou méthomyl (Lannate) : 37 g. M.A./hl .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

SEMIS CHOUX-FLEURS (MOUCHE DU CHOU et CHARANCON) - Un traitement général des sols de pépinières est nécessaire .

	En traitement de sol	
chlorfenvinphos	6000 g. M.A./ha	Il est nécessaire d'incorporer sur 3 à 5 cm ces produits .
carbofuran	1000 g. M.A./ha	
lindane	1500 g. M.A./ha	
trichloronate	2500 g. M.A./ha	

TOMATES (ACARIOSE BRONZEE) - Un soufrage préventif, à répéter tous les 15 jours, est nécessaire dès à présent (150 g./hl de soufre mouillable) .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
G. TOUZAA